



**EAUX PLUVIALES :  
AVANT DE CONSTRUIRE,  
PENSEZ PARAPLUIE®**

[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)



**GRANDLYON**  
la métropole

# CHOISIR LA SOLUTION ADAPTÉE À VOTRE PROJET

**L'eau de pluie est une ressource qui retourne dans le sol ou au cours d'eau. Elle n'est plus acceptée dans les réseaux d'assainissement. Aussi, pour être validé, votre permis de construire doit être conforme aux prescriptions du PLU-H\* et suivre les dispositions du règlement d'assainissement collectif en vigueur.**



## GÉRER VOS EAUX PLUVIALES À LA PARCELLE

Sur le territoire de la Métropole de Lyon, la pluie qui tombe sur votre parcelle doit donc être gérée par vos soins en combinant différentes méthodes : l'infiltration, le stockage, la réutilisation ou le rejet au cours d'eau à débit limité (3L/s).



## UN OUTIL POUR VOUS AIDER : PARAPLUIE®

En collaboration avec l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, la Métropole de Lyon a développé le logiciel PARAPLUIE® qui vous aidera à trouver la solution la plus adaptée à votre projet pour gérer vos eaux pluviales. PARAPLUIE® c'est :

- ✓ un outil gratuit,
- ✓ des calculs intégrant les données pluviométriques de la Métropole de Lyon,
- ✓ une optimisation des volumes d'eau à stocker (pas de surdimensionnement des ouvrages),
- ✓ un panel de solutions adaptées à votre projet et des conseils de réalisation.



## 4 ÉTAPES POUR VALORISER VOS EAUX DE PLUIE

- 1 Connectez-vous à PARAPLUIE® sur [parapluie-hydro.com/grandlyon](http://parapluie-hydro.com/grandlyon)
- 2 Saisissez les caractéristiques de votre projet,
- 3 Explorez les solutions proposées et sélectionnez celle qui vous convient,
- 4 Imprimez votre solution et joignez-la à votre dossier de demande de permis de construire.



Le dimensionnement proposé dépend des informations que vous aurez saisies et reste à la charge du constructeur. La mise à disposition de ce logiciel ne se substitue pas à une réflexion personnelle sur la gestion de vos eaux pluviales.



Vous vous engagez à respecter les dimensions des ouvrages de gestion des eaux pluviales déclarés lors du dépôt de votre demande de permis de construire. Des contrôles sont possibles.

\*PLU-H : Le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat est un outil juridique qui régit le droit des sols sur le territoire métropolitain à partir des grands objectifs définis en matière de développement économique d'habitat, et d'environnement.

# Informations utiles

La Métropole de Lyon met à votre disposition des guides pratiques pour vous accompagner dans la mise en place d'installations dédiées à une meilleure gestion des eaux pluviales.

→ Gestion des eaux pluviales sur [grandlyon.com](http://grandlyon.com)

## Métropole de Lyon

20, rue du Lac

CD 33569 - 69505 Lyon Cedex 03

Tél : 04 78 63 40 40

[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

**GRANDLYON**  
la métropole